
Séance du 28 février 2023

N° 06/2023

**Regroupement des
bâtiments
scolaires : Appel à
candidature pour
étude de faisabilité**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Fabienne THORRÉE, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Isabelle PIDOUX, Marine SACRÉ.
Excusés avec pouvoirs :
Excusées sans pouvoir : Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE.
Secrétaire de séance : Virginie MARTINS.

Date de convocation : 22 février 2023

Date d'affichage : 1^{er} mars 2023

| | |
|---------------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 19 |
| Présents : | 17 |
| Excusés : | 02 |
| Pouvoirs : | 00 |
| Votants : | 17 |

Transmission au contrôle de légalité le :

Certifiée exécutoire,



Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture
517-20230228-06-2023-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023

N° 06 : Regroupement des bâtiments scolaires : Appel à candidature pour étude de faisabilité

Jean-Luc CHARTIER expose que le regroupement des services à l'enfance pourrait être envisagé avec les objectifs suivants :

Contenir les coûts de fonctionnement des bâtiments et proposer un accueil agréable dans des locaux adaptés et répondant aux critères environnementaux en vigueur.

Nouvelle qualité de vie offerte aux enfants et personnels encadrants (en évitant les déplacements inter sites notamment).

Monsieur CHARTIER propose qu'une étude de faisabilité soit effectuée par le biais d'un appel à candidature. Un cahier des charges doit être établi dans ce sens.

La commune peut bénéficier d'un soutien du département à hauteur de 50 % hors taxes du coût de l'étude - dans le cadre du programme Solidarité départementale 2022-2026 -

Cette étude devrait répondre aux hypothèses suivantes :

1 - Réhabilitation avec extension de l'école élémentaire de façon à y accueillir l'école maternelle - avec la variante suivante : création des espaces nécessaires à l'accueil périscolaire (garderies et accueil de loisirs).

2 - Construction d'un groupe scolaire à proximité de l'école élémentaire - avec la variante suivante : création des espaces nécessaires à l'accueil périscolaire (garderies et accueil de loisirs).

3 - Construction d'un groupe scolaire dans ou à proximité du parc.

Pour chaque hypothèse :

Les coûts d'investissement seront estimés.

Réduire le coût énergétique avec un recours aux énergies renouvelables si possible.

Mettre en œuvre des dispositifs réduisant l'impact de la chaleur à l'intérieur des bâtiments.

Evaluer les méthodes actuelles d'éducation et la place du numérique dans les locaux scolaires et périscolaires.

Sécuriser les abords de l'école : circulation, parkings.

De manière générale : proposer des solutions sur le devenir des bâtiments qui ne seront plus utilisés.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette étude de faisabilité et autoriser le maire à lancer l'appel à candidature ainsi qu'à déposer le dossier de demande de subvention auprès du département.

Le conseil accepte, à l'unanimité.

